

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 74 (2002)

Heft: 2

Artikel: Gillamont-village : plus beau qu'avant

Autor: Curtat, Robert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129927>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gillamont-village : plus beau qu'avant

Dans cette histoire vraie il y a un peu du vieux chalet, là-haut sur la montagne. Les injures des hommes et du temps peuvent le détruire, qu'importe, puisque Jean, le berger, le reconstruira plus beau qu'avant. C'est bien ce qui s'est fait ici, loin de la légende, mais en accord avec les exigences de l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA) et en parfaite connaissance de la technique du lamellé feuilleté...

Avec une pugnacité d'éternel jeune homme, Pierre Aguet défend « son » village. Au creux de la montagne, dans cette partie haute de Vevey qui ouvre sur le lac et les Alpes de Haute-Savoie, un anneau d'immeubles offre soixante appartements subventionnés conçus, pour la plupart, en duplex, dans une typologie traversante, avec terrasse ou jardin privatif. Soixante familles à revenu moyen-faible ont apprécié, dès le premier jour, non seulement le confort de ces appartements mais leur loyer imbattable : 669 fr pour 104 m² en duplex avec vue, voilà six ans, guère plus aujourd'hui ! Rempli sans coup férir dans l'hiver 1995-96 cet ensemble résolument original allait connaître, le 23 février 1999 un aléa dramatique avec l'incendie d'un appartement qui entraîna, contre toute logique, la destruction immédiate de dix-neuf autres appartements « même si, relève l'architecte Gilles Bellmann, une bonne partie d'entre eux n'avaient que très peu souffert du feu ».

Des fleurs et des épines

L'aventure de Gillamont-village qui avait été largement signalée ici (Habitation) n'a rien perdu de son caractère exemplaire. C'est toujours, quoi qu'en aient dit ses détracteurs, une première mon-



diale dans l'utilisation de la technique bois-béton, un coût de construction très bas, un usage cohérent du bois indigène, une utilisation de l'énergie solaire qui permet d'abaisser le prix moyen du chauffage à la pièce, etc.

Tant le maître d'œuvre, Gilles Bellmann que le maître d'ouvrage, la Coopérative d'habitation de Gillamont-village et son animateur, Pierre Aguet, avaient reçu, dans les temps qui précéderent l'incendie, une brassée de compliments. On cite pour mémoire :

- le classement de cette œuvre en tête des réalisations européennes pour le développement des techniques d'utilisation du bois. Le compliment est formulé par l'Union américaine du bois et du papier, une organisation corporative de taille ;

- le « chapeau » de l'exposition parisienne de février 1996 consacrée aux architectures du bois, exposition qui avait pour préface

l'image de Gillamont-village ;

- une reconnaissance européenne pour la qualité architecturale de l'ensemble ;

- une désignation par la Société vaudoise d'art public dans sa publication de 1995 ;

Avec un brin d'humour on peut prendre également, comme autant de compliments, le nombre des interpellations devant le Conseil communal de Vevey qui vouent cette unité d'habitation aux gémonies. Nul n'est prophète en son pays... (Matthieu - ch. 13 verset 57)

Quelques détails

La reconstruction des vingt appartements qui avaient été démolis avec une hâte que l'on n'explique guère aujourd'hui (1), les légères transformations imposées aux quarante autres appartements n'ont pas modifié en profondeur les qualités d'un ensemble destiné au logement social.

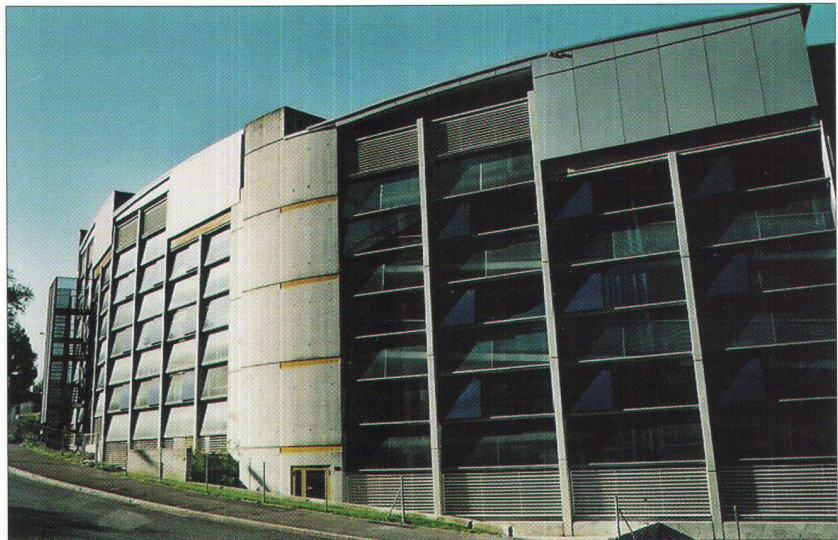
Pour les immeubles non sinistrés,

qui comptaient quarante appartements, les modifications portent sur des précautions de détail :

- remplacement des revêtements en cèdre de la façade sud par un matériau moins noble mais réputé incombustible ;
- doublement de la façade intérieure de la coursive par des plaques de plâtre ;
- les plafonds des appartements et la partie inférieure des dalles où le lamellé collé était resté apparent sont masqués sous une couche de plâtre ;
- installation de panneaux ouvrants de secours dans les coursives ;
- insertion de trois nouveaux escaliers de secours extérieurs, côté route à la demande du service du feu ;
- blocage des fenêtres de cuisines donnant sur la coursive ;
- installation de ferme-portes automatiques.

Un élan de générosité

Ces données sont évidemment intégrées dans la reconstruction des trois modules démolis à la suite de l'incendie et reconstruits à l'identique. Cette phase purement technique se traduisait, pour les vingt familles sinistrées, par une période sombre où elles ne disposaient que d'un toit provisoire. Faute d'avoir pu accéder à leurs appartements, condamnés mais largement intacts, ces sinistrés auraient pu subir une période de «



galère » sans la générosité des habitants de la région, prompts dans l'émotion et le secours :

« Les gens ont apporté des meubles, du matériel mais aussi de l'argent. En très peu de temps nous avons pu recueillir 60 000 frs de dons à leur intention, commente Pierre Aguet. »

Au plan technique cette reconstruction a été précédée d'une phase minutieuse d'expertise. Un concours d'ingénieurs a été organisé pour identifier la meilleure solution tant au plan du rapport qualité-prix qu'à la réponse aux exigences de sécurité. Sans entrer dans les détails on dira que les défenseurs du « tout béton » ont subi ici un échec et que la conception dans son ensemble, avec le recours significatif au bois, a été plébiscitée. Comme le dit Gilles

Bellmann dans un texte où il présente son travail :

« A la satisfaction du maître de l'ouvrage, de l'architecte ainsi que des nombreux partisans de l'utilisation du bois dans la construction, c'est une variante de conception en caissons bois qui s'est révélée être la plus performante. (...) Une attention particulière a été apportée aux détails d'exécution pour garantir une bonne isolation phonique entre les logements (et obtenir) un résultat encore meilleur que ceux déjà obtenus dans la structure mixte bois béton. »

C'est comme dans la chanson : on a reconstruit plus beau qu'avant.

Robert Curtat



(1) - A l'heure où nous mettons sous presse, plus de quatre ans après les événements, le juge informateur n'a toujours pas rendu son arrêt.